

Titre	Projets dans le cadre du jumelage entre Poitiers et Moundou, Tchad	N°ordre	29
Pièce(s) jointe(s)			
N° identifiant	2023-0178	Rapporteur(s)	Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER
Étudiée par	Commission Développement local et rayonnement		
Direction Générale Adjointe Développement - Rayonnement Direction Économie - Emploi - Enseignement supérieur			

La ville de Poitiers est jumelée avec la ville de Moundou, au Tchad depuis 1989. La coopération avec le Tchad figure parmi les priorités de la politique internationale de la collectivité aussi, en 2023-2024 la ville de Poitiers s'engage encore davantage.

### Le projet ResiSTerre

La ville de Poitiers et l'Organisation non gouvernementale (ONG) Initiative Développement coopèrent sur le projet intitulé ResiSTerre : Résilience, Société et Territoire. L'objectif principal de ce projet est de contribuer à la résilience climatique et à l'amélioration des conditions de vie des populations pour un développement soutenable de territoires ruraux au Tchad.

Ce projet est la deuxième phase d'un précédent projet porté en 2022. Afin de cofinancer cette phase, la ville de Poitiers a été lauréate de l'appel à projets généraliste 2023-2024 de la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT), du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) et le coût total du projet s'élève à 140 000 €, bénéficiant d'un financement du MEAE à hauteur de 90 000 € (45 000 € en 2023, 45 000 € en 2024). La région Nouvelle-Aquitaine contribue à ce projet en subventionnant Initiative Développement à hauteur de 8 000 € sur 2023-2024.

Le cofinancement du projet est réparti comme suit :

Organisme financeur	Numéraire 2023	Valorisation 2023	Numéraire 2024	Valorisation 2024
MEAE	45 000 €		45 000 €	
Ville de Poitiers	13 000 €	4 000 €	13 000 €	4 000 €
Région Nouvelle-Aquitaine	2 130 €		5 870 €	

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet
- d'imputer la recette de la DAECT, à l'article 7478 du budget Principal.